

Les aides et concours financiers amenés sur le territoire par le Parc national des Pyrénées

Bilan des 22,25 M€ sur la période 2007-2012

6,4 M€ d'aides financières pour soutenir 723 projets de développement portés par les acteurs du territoire

Comment ?

Le Parc national des Pyrénées a développé quatre dispositifs financiers de soutien au développement durable du territoire :

- ⇒ la mesure 2.2. « biodiversité et développement patrimonial dans le Parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion » de la **Convention Inter Régionale de Massif des Pyrénées pour 5 M€**,
- ⇒ **des mesures agro-environnementales territorialisées pour 1,3 M€**,
- ⇒ **des contrats de partenariat d'appui technique au projet territoriaux pour 0,1 M€**,
- ⇒ **des interventions sur le budget propre de l'établissement public.**

Pour quelles actions ?

Les projets aidés ont concerné deux grands domaines :

- ⇒ **2,65 M€ pour l'agriculture de montagne** dont :
 - 184 contrats MAET essentiellement en mesure « prairies fleuries » pour 1,4 M€,
 - 100 outils de mécanisation de montagne (tracteurs, motofaucheuse,...) pour 0,6 M€,
 - 76 aménagements pastoraux (réhabilitation de cabanes de berger, parc de tri,...) pour 0,65 M€.
- ⇒ **3,75 M€ pour l'aménagement et la vie des villages** dont :
 - 140 aménagements de villages pour 2 M€,
 - 60 projets touristiques pour 0,75 M€,
 - 30 actions de conservation des patrimoines pour 0,4 M€,
 - 55 actions d'éducation à l'environnement pour 0,2 M€,
 - 20 contrats de partenariats territoriaux pour 0,3 M€
 - 10 actions sur la forêt pour 0,1 M€.



Fauche pédestre à Ordiac, Villelongue
Clocher de Bazus-Aure et sa fontaine
© PNP/JG. Thiébaut, A. Riffaut



Cabane de Saoutelle, Borce
© PNP/JG. Thiébaut



Animation centre de loisirs, Cauterets
© DR/PNP

Pour qui ?

Ces aides financières ont soutenu des projets réalisés par :

- ⇒ **des communes pour 2,6 M€**,
- ⇒ des intercommunalités pour 0,7 M€,
- ⇒ des associations pour 0,7 M€,
- ⇒ **des exploitations agricoles pour 1,9 M€**,
- ⇒ d'autres structures (chambre d'agriculture, fédération de pêche, office du tourisme,...) pour 0,5 M€.

Où ?

5,6 M€ localisés sur 95% du territoire du parc (82 communes concernées) pour :

- ⇒ 9 projets soutenus en moyenne par commune sur la période 2007-2012,
- ⇒ 70 000,00 € en moyenne par commune.

+ 0,8 M€ pour des projets supra communaux.

Une répartition équilibrée entre les deux départements :

- ⇒ 4,15 M€ en Hautes-Pyrénées pour 56 communes,
- ⇒ 2,25 M€ en Pyrénées-Atlantiques pour 30 communes.

L'effet levier de ces crédits

Ces dispositifs mobilisent 4 M€ du parc national, 1,5 M€ des régions Aquitaine et de Midi-Pyrénées et 1 M€ de l'Europe.

Un effet multiplicateur important (x 8) de 4 M€ à 32 M€

Les 4 M€ du parc national ont permis de réaliser pour 32 M€ de projets par le territoire en six ans, soit plus de 5 M€ par an.

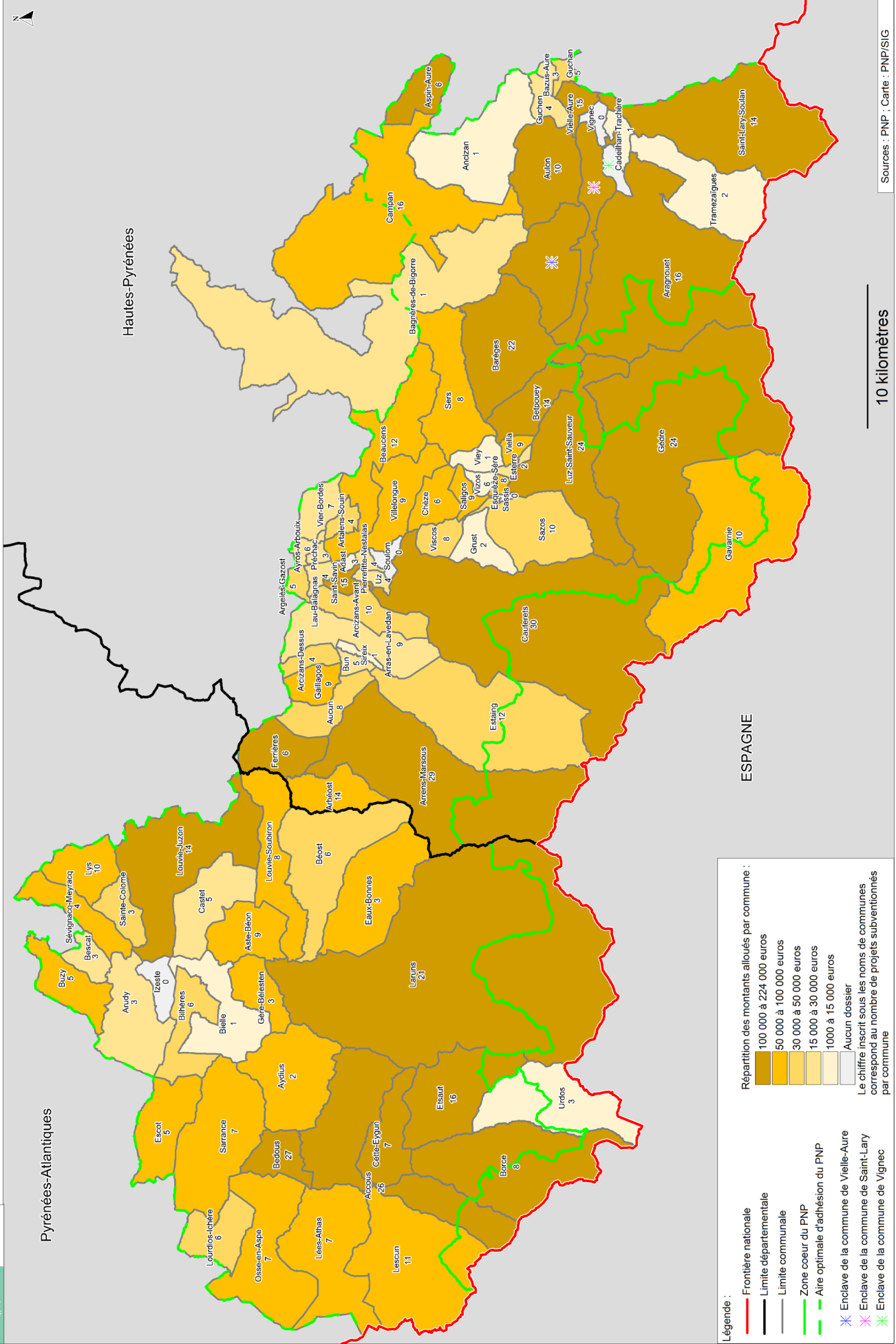


Le Parc national des Pyrénées c'est, chaque année, plus de

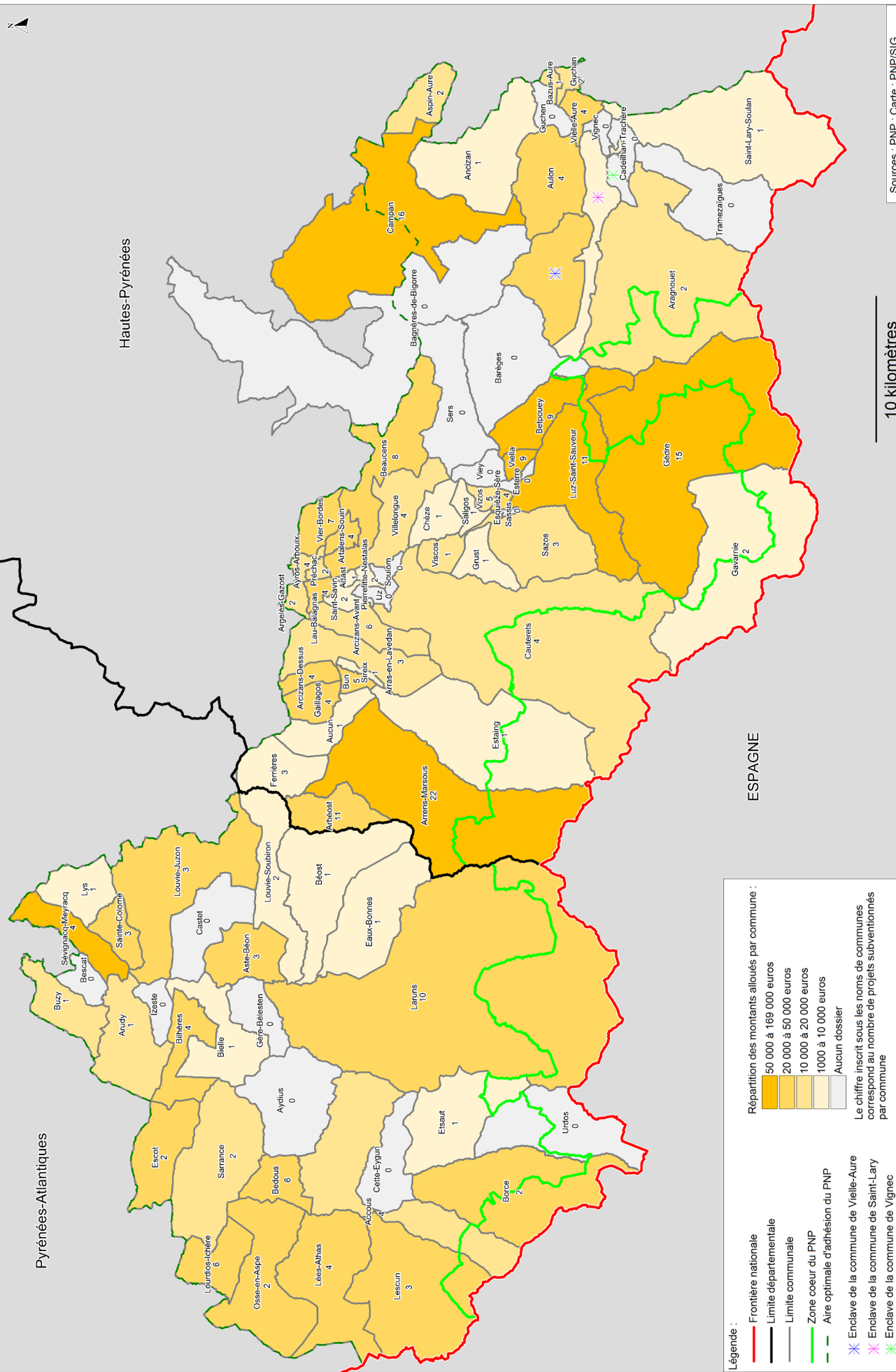
120 projets soutenus,

sur le territoire,

pour plus d'1 M€ !



Aides financières du Parc national des Pyrénées aux exploitations agricoles entre 2007 et 2012 (Mécanisation, bâtiments, mesures agro-environnementales)



Légende :

- Frontière nationale
- Limite départementale
- Limite communale
- Zone cœur du PNP
- Aire optimale d'adhésion du PNP
- Enclave de la commune de Vieille-Aure
- Enclave de la commune de Saint-Lary
- Enclave de la commune de Vignec

Répartition des montants alloués par commune :

50 000 à 169 000 euros
20 000 à 50 000 euros
10 000 à 20 000 euros
1 000 à 10 000 euros
Aucun dossier

Le chiffre inscrit sous les noms de communes correspond au nombre de projets subventionnés par commune

1,45 M€ de compensation

► 1,2 M€ aux communes pour la compensation de la zone cœur

Via la dotation globale de décentralisation, chaque commune disposant de territoire dans le cœur du Parc national des Pyrénées reçoit une compensation financière depuis l'année 2007. Le montant est fonction de la surface fixée par un arrêté inter ministériel. La moyenne par commune est de 12 000,00 € par an. Le minimum versé est 1 148,00 €, pour la commune de Betpouey dans les Hautes-Pyrénées, et le maximum est 27 395,00 € pour la commune de Gavarnie dans les Hautes-Pyrénées.

► 0,12 M€ aux communes pour compenser la privation de droits de chasse dans la zone coeur

Depuis la création du Parc national des Pyrénées, les communes qui disposaient de droits de chasse, au moment de la création du parc, bénéficient d'une compensation. Elle est versée annuellement sur le budget propre du Parc national des Pyrénées pour un montant total de 19 500,00€.

► 0,13 M€ pour l'indemnisation des dégâts d'ours

Depuis la création du Parc national des Pyrénées, les dégâts d'ours sont indemnisés par l'établissement.

14,4 M€ de retombées sur le territoire liés au fonctionnement du parc national

► 5,7 M€ d'investissements sur les propriétés du parc national (maison, logement, refuge)

Le Parc national des Pyrénées, sur son budget, investit chaque année des sommes conséquentes en faveur de ses équipements répartis sur le territoire. A titre d'exemple, en 2011, 1 531 337 € ont été engagés pour l'entretien, la maintenance et la rénovation des équipements dont le Parc national des Pyrénées est propriétaire.

► 9 M€ de retombées liés aux 80 emplois, en moyenne annuelle, répartis sur le territoire, soit 2 845 000,00€ de salaires versés chaque année

Depuis 2007, le Parc national des Pyrénées a versé plus de 17 070 000,00 € de salaire à ses agents .

On estime les retombées sur le territoire du Parc national des Pyrénées depuis 2007, à environ 9 000 000,00 €.



Refuge du lac d'Ayous, Borce
© PNP/M. Cadu



Sortie animations en vallée de Luz
© PNP/M. Cadu



Maison du Parc national des Pyrénées à Cauterets
© PNP/J. Burre